

AR Prefecture

046-214601767-20250916-2025-09-52-DE
Reçu le 31/10/2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**De la commune de LIVERNON,
Séance du 16 septembre 2025**Nombre de conseillers****En exercice 12**

Présents 07

Votants 09

Absents 05

Date de la convocation :

08 septembre 2025

Date d'affichage :

08 septembre 2025

OBJET :**Délibération N° 2025-09-52**Ouverture d'un
programme
d'investissement « Petit
patrimoine »

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Préfecture

Le 31/10/2025

Et publication ou notification

Du 03/11/2025

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY

L'an deux mille vingt-cinq le seize du mois de septembre à 20 h 30.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Bouyssou Vanessa - Martinez Dimitri - Mas Cédric - Soulier Bruno - Verbigiué Laurie.

Absents : Gallineau Sébastien a donné pouvoir à Coldefy Jacques - Grimal Béatrice a donné pouvoir à Belin Jérôme - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine- Serrau Martial.

Secrétaire de séance : Martinez Dimitri.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de réfection de la Croix St Rémy établi par l'entreprise REVEILLAC Vincent, d'un montant de 4 010 € HT, soit 4 812 € TTC.

Il expose que ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de la part du Grand Figeac, dans le cadre du « Fonds de soutien au patrimoine vernaculaire ». Cette subvention pourrait-être de 2 005 € (50% du HT avec un plafond de 3 000 € par projet).

Il précise qu'il est nécessaire d'ouvrir une opération « Petit patrimoine » en investissement, et que le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	4 010 €	Subvention « Fonds de soutien au patrimoine vernaculaire » Grand Figeac (50 %)	2 005 €
		Autofinancement	2 005 €
TOTAL	4 010 €		4 010 €

Il expose enfin que, le programme n'ayant pas été prévu, il serait nécessaire de prendre une décision modificative afin d'abonder ledit programme d'investissement avec des crédits de fonctionnement. Il propose le virement suivant :

AR Prefecture

046-214601767-20250916-2025_09_52-DE
Reçu le 31/10/2025

Section	Chapitre / Article	Montant	Solde BP+DM
Fonctionnement	011/ 615221 (entretien bâtiments)	- 4 812 €	55 125.11 €
Fonctionnement	023 (Virement à la section d'investissement)	+ 4 812 €	439 849.01 €
Investissement	021 (Virement de la section de fonctionnement)	+ 4812 €	439 849.01 €
Investissement	2135 Opération n° 91	+ 4812 €	4 812 €

Cette ouverture de programme assortie des virements de crédits modifie les masses budgétaires de la façon suivante :

	Total budget avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement	642 312.82 €	0 €	4 812 €	647 124.82 €
Total général des recettes d'investissement	642 312.82 €	0 €	4 812 €	647 124.82 €
Total général des dépenses de fonctionnement	1 288 067.17 €	-4 812 €	4 812 €	1 288 067.17 €
Total général des recettes de fonctionnement	1 288 067.17 €	0 €	0 €	1 288 067.17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'ouvrir le programme n° 91 « Petit patrimoine » ;
- de valider le plan de financement prévisionnel tel que proposé ;
- de demander une subvention au Grand Figeac dans le cadre du « Fonds de soutien au patrimoine vernaculaire » d'un montant de 2 005 € ;
- d'effectuer les opérations budgétaires nécessaires telles que proposées ;
- de mandater Monsieur le Maire pour établir et signer tout document nécessaire à intervenir.

Fait et délibéré les jours et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jacques COLDEFY

